



Dissolution de communauté difficulté

Par Noel25

Bonjour,

Divorcé depuis 2018, la liquidation de la communauté se passe mal. Mon ex-femme m'a laissé seul payer toutes les dettes du ménage (crédit immobilier, crédit renouvelable fait à mon insu....) jusqu'en juin 2021 (date à laquelle la maison a été vendue) alors même que le JAF avait spécifié que les crédits devaient être remboursés par moitié chacun.

Le notaire a établi un projet de liquidation de la communauté. Madame ne touchant rien de la vente de la maison (j'ai payé seul tous les crédits donc il est normal que madame n'ait rien) elle ne conteste pas le partage mais refuse de signer et ne répond plus aux sollicitations du notaire depuis juillet 2021. Je me trouve donc dans une situation de blocage complet.

Quelles sont les démarches que je peux effectuer à ce stade pour que la liquidation soit faite ?

Merci de vos réponses.

Par ESP

Bonsoir

Le notaire doit établir le PV de difficulté, qui permettra de saisir le juge.

Par rhalala

J'espère que vous aurez plus de chance que moi. Mon notaire a bien envoyé un PV de difficulté au Juge en 2017 mais le Juge n'a jamais donné de suite. La justice se fout complètement de nous et de ces procédures sans fin et ruineuses. Je vous souhaite vraiment du courage !

Par Noel25

Merci pour vos réponses effectivement je sens qu'il va me falloir de la patience et du courage.

L'injustice m'a toujours révolté mais là je la subi et c'est encore pire.

Par rhalala

Je vous souhaite le meilleur parce que pour ma part, c'est le pire ! Je suis en procédure depuis 2012, 26 audiences se sont succédées sans avancé juste parce que Mr ne donne aucun justificatif de revenu et de patrimoine. Il y a eu des ordonnances contre lui mais Mr ne bouge pas plus et la Justice s'en contrefout. Je pensais qu'on avait tous des droits égaux, qu'on devait être honnête mais visiblement il y a des passe-droits pour certains. Aujourd'hui je suis complètement ruinée moralement et financièrement juste parce que Mr a tellement à cacher qu'il fait durer la procédure et je ne peux rien y faire ! Ni le Juge ni le notaire ne bouge et au bout de presque 10 ans se désintéressent complètement du dossier.

Par flashlook

et pour le ""pire du pire" divorce 1994 compte de communauté tjours pas liquidé aujourd'hui 2022 apres une saga interminable de notaires qu'il a fallu faire dessaisir le dossier par le jaf & nomination d'un autre notaire et c'est reparti en contestation des comptes par la partie adverse celle qui doit ""récompense"" à l'autre (évidemment) et la machine juridique se bloque ,,